

OSTRUM SRI CASH PLUS
Société d'investissement à capital variable
Capital social : 38 112 254,31 euros
Siège social : Immeuble Eléments
43 avenue Pierre Mendès France 75013 - PARIS
350 958 401 RCS PARIS

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration concernant la modification de l'article 8 « **Emissions, rachats des actions** » des statuts de la SICAV
- Mise à jour des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport du Président concernant la modification des statuts, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la rédaction de l'article 8 des statuts

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la précédent résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le paragraphe 6 de l'article 8 des statuts comme suit :

- **Article 8 « Émissions, rachats des actions » :**

[...]

« En application du livre II du Code monétaire et financier, le rachat par la SICAV de ses actions, comme l'émission d'actions nouvelles, peuvent être suspendus à titre provisoire par le conseil d'administration quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des actionnaires le commande ».

TROISIEME RESOLUTION

Comme conséquence de l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale extraordinaire décide de compléter l'article 8 des statuts par l'ajout du paragraphe suivant :

[...]

« En sa qualité de fonds agréé au titre du Règlement (UE) 2017/1131 et conformément à la réglementation applicable, la SICAV a retenu l'unique outil de gestion de la liquidité suivant :

- *Swing Pricing*

Les conditions et modalités de fonctionnement de cet outil sont décrites de façon précise dans le prospectus. »

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide que la modification des statuts entrera en vigueur à compter de la date effective de la transposition en droit français dans le code monétaire et financier des dispositions de la Directive 2024/927.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre les trois possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso.

OSTRUM SRI CASH PLUS

Siège social : 43 avenue Pierre
Mendès France - 75013 PARIS
350 958 401 RCS PARIS

Codes ISIN :

FR0010831693

FR0000293714

FR0010845065

FR0013311461

FR0013311487

FR001400ID35

FR001400R6M6

FR001400UHM7

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 MAI 2026**

1	<p>JE DONNE POUVOIR AU PRESIDENT et l'autorise à voter en mon nom.</p> <p>Dater et signer en bas sans remplir ni <input type="checkbox"/> ni <input type="checkbox"/></p>
----------	--

CADRE RESERVE

Identifiant

Nombre d'actions Nominatif VS
 Porteur VD

Nombre de voix

<input type="checkbox"/>	2	VOTE PAR CORRESPONDANCE
--------------------------	----------	--------------------------------

Choisissez ou ou . Si vous choisissez 2 ou 3 vous devez noircir comme ceci la case correspondante

<input type="checkbox"/>	3	POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
--------------------------	----------	--

Le vote **OUI** à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci l'une des cases « Non » (N) ou « Abstention » (A).

Sur les projets de résolution non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire ou la Gérance, je vote en noircissant comme ceci la case correspondante à mon choix.

A.G ORDINAIRE	A.G EXTRAORDINAIRE					AGO			AGE		
	1	2	3	4	5	Oui	Non	Abst	Oui	Non	Abst
	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A						
						A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	E	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en assemblée, je vote NON sauf si je signale un autre choix en noircissant la case correspondante

Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom.

Je m'abstiens

Je donne procuration cf. au verso renvoi (2) à M.

pour voter en mon nom.

Pour être prise en considération, toute formule doit être retournée à :
CACEIS BANK / Opérations – Valeurs mobilières
12 place des États-Unis - CS 40083 – 92549 Montrouge CEDEX

Ou adressée par courriel 2 Jours avant l'AG à :
LD-NIMI-Legal-Corporate-governance-SICAV@natixis.com

Date et signature

Nom, Prénom, Adresse	Cf. au verso renvoi (1)
----------------------	-------------------------

Important : A défaut d'assister personnellement aux Assemblées, l'actionnaire peut retourner ce formulaire ¹en utilisant l'une des trois possibilités suivantes :

donner pouvoir au Président (dater et signer au recto sans remplir ni ni)

voter par correspondance (cocher la case précédant le n°)

donner pouvoir à son conjoint ou un autre actionnaire (cocher la case précédant le n° QUELLE QUE SOIT LA FORMULE RETENUE

la signature de l'actionnaire est indispensable

(1) Le signataire est prié d'inscrire très exactement, dans la zone réservée à cet effet, ses nom (en majuscules d'imprimerie), prénom usuel et adresse ; si ces indications figurent déjà sur le formulaire, il est demandé au signataire de les vérifier et, éventuellement, de les rectifier. Il doit dans tous les cas compléter et signer la case « date et signature ».

Pour les Personnes morales, indiquer les nom, prénom et qualité du signataire.

Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (exemple : administrateur légal, tuteur, etc.) il doit mentionner ses nom, prénom et la qualité en laquelle il signe le formulaire de vote.

Le formulaire adressé pour une Assemblée vaut pour les autres Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour (Art. R225-77-al. 3 du code de commerce)

« En application de l'article L. 27 de la loi du 06/01/1978, les informations qui vous sont demandées sont indispensables au traitement. ».

POUVOIR AU PRÉSIDENT OU

POUVOIR A UN AUTRE ACTIONNAIRE OU AU CONJOINT OU AU PARTENAIRE DE PACS

(2) Article L 225-106 du Code de commerce « Un actionnaire peut se faire représenter **par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité** ».

. II. Le mandat ainsi que, le cas échéant, sa révocation sont écrits et communiqués à la société. Les conditions d'application du présent alinéa sont précisées par décret en Conseil d'Etat. III. Avant chaque réunion de l'Assemblée générale des actionnaires, le Président du conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, peut organiser la consultation des actionnaires mentionnés à l'article L 225-102 afin de leur permettre de désigner un ou plusieurs mandataires pour les représenter à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du présent article. **Cette consultation est obligatoire lorsque, les statuts ayant été modifiés en application de l'article L 225-23 ou de l'article L 225-71, l'Assemblée générale ordinaire doit nommer au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance, selon le cas, un ou des salariés actionnaires ou membres des Conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise détenant des actions de la société.** Cette consultation est également obligatoire lorsque l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur une modification des statuts en application de l'article L 225-23 ou de l'Article L 225.71. Les clauses contraires aux dispositions des alinéas précédents sont réputées non écrites. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant ».

VOTE PAR CORRESPONDANCE

(3) Article L 225-107 du Code de commerce : I. Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans les conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

II. Si les statuts le prévoient, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Si vous désirez voter par correspondance vous devez obligatoirement cocher la case précédant le n° au recto.

Dans ce cas, il vous est demandé :

- Pour les projets de résolution proposés ou agréés par le Conseil d'Administration :
 - soit de voter « oui » pour l'ensemble des résolutions en ne noircissant aucune case
 - soit de voter « non » sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en noircissant les cases correspondantes
 - soit de vous « abstenir » sur certaines résolutions (ou sur toutes les résolutions) en noircissant les cases correspondantes.
- Pour les projets de résolution non agréés par le Conseil d'Administration :
 - de voter résolution par résolution en noircissant la case correspondant à votre choix.

¹ Le texte des résolutions figure dans l'avis de convocation joint au présent formulaire de vote.